



---

Municipalité de Rivière-Beaudette  
Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

Est par les présentes données par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité que :

### DÉROGATION MINEURE 2025-01

Conformément à la loi, la municipalité de Rivière-Beaudette informe la population que le conseil Municipal étudiera une demande de dérogation mineure pour le règlement de zonage pour le numéro de lot 3 766 816 appartenant à Joseph Mancuso lors de la séance ordinaire du conseil le 10 février 2025, à 19h, à la salle Communautaire situé au 1010 chemin Ste-Claire.

La dérogation mineure sur laquelle le conseil municipal de Rivière-Beaudette se penchera est de nature à permettre un logement intergénérationnel de type unité d'habitation détaché (UHD).

Le conseil tient par la présente à informer toutes personnes ou organismes intéressés, qu'ils pourront se faire entendre par le conseil lors de cette assemblée du 10 février 2025 relativement à cette demande.

Donné à Rivière-Beaudette, ce 20<sup>ième</sup> jour du mois de janvier, deux mille vingt-cinq.

Natasha Pagé,  
Directrice générale